TRAVAIL SOCIAL ET EXPRESSION CULTURELLE

En décembre 2010, des centres de formation en travail social de la région Nord – Pas-de-Calais[1] organisaient en partenariat la 1ère biennale : « **Travail social et expression culturelle** » sur le thème « famille et lien social ».
A cette époque, il s'agissait avant tout, pour les centres de formation organisateurs, de co-construire une ingénierie de formation commune. Cette première initiative sur ce thème visait les objectifs pédagogiques suivants :

- Diffuser, médiatiser des perceptions du travail social à travers la création artistique et culturelle : livres, art plastique, vidéo..., afin de susciter, de provoquer, des échanges, des débats.
- Proposer aux étudiants et aux professionnels une réflexion sur la notion de droit culturel comme droit fondamental individuel et collectif.
- Proposer aux étudiants durant leur formation un temps de travail d'échange avec des acteurs du milieu culturel et réfléchir avec eux aux effets de cette rencontre.
- Valoriser et médiatiser les institutions et les professionnels qui développent des projets culturels.
- Mobiliser les étudiants dans la préparation de cet événement et ainsi leur permettre d'intégrer les activités culturelles comme supports à la réflexion à la formation.

Une question s'est dégagée comme axe central structurant cette première manifestation régionale : **Comment l'action culturelle, la démarche artistique et l'action sociale peuvent-elles se rencontrer pour favoriser l'émancipation individuelle et collective ?**

Lors de cette première biennale, nous avons mis en évidence que pour redonner sens au travail social, il y a sans doute quelque chose d'un **engagement à réinventer.**
La rencontre entre la culture et le social peut nous aider à trouver « cette nouvelle distance » qu'il nous faut aujourd'hui construire avec les personnes et les groupes.
Par ailleurs, nous avons tenté de donner sens à la notion d'imaginaire. En quelque sorte, nous représentons le monde à l'aide d'images qui donnent sens, qui nous permettent de construire notre imaginaire professionnel en termes d'identification et de valeurs.

Sous forme de synthèse, nous pouvons exprimer que cette première initiative a permis :

- D'expérimenter une démarcher de co-construction et de transmissions de savoirs,
- De renforcer les liens partenariaux entre les centres de formation,
- De travailler cette question avec les étudiants et des institutions mettant la culture au centre de leur projet.

A partir de cette évaluation, les établissements ont décidé de poursuivre la réflexion en précisant la problématique.
En effet, dans un contexte sociétal en tension, les pratiques culturelles sous toutes leurs formes permettent la créativité, l'innovation et donnent du sens à l'action en se distanciant d'une logique purement gestionnaire.

Au regard des éléments développés ci-dessus, il nous semble opportun de poursuivre le questionnement concernant les arts de faire des travailleurs sociaux, pour défendre et promouvoir la culture comme un droit fondamental.

[1] l'AFERTES, l'IRTS, l' ISL, le CRFPE

Bien sûr, les pratiques culturelles et artistiques ne prétendent pas répondre à elles seules aux problématiques sociales et/ou socio éducatives, elles sont à articuler avec les autres possibilités d'accompagnement, et c'est là aussi l'enjeu de cette rencontre entre action culturelle et action sociale. Classiquement nous pouvons retenir quatre catégories de pratiques mobilisant la rencontre des professionnels de la culture et du travail social :

- Des pratiques occupationnelles
- Des pratiques pédagogiques et éducatives
- Des pratiques thérapeutiques
- Des pratiques de réinsertion et de création du lien social.

Par ailleurs, les pratiques culturelles participent à produire du lien social, production qui doit être soutenue et accompagnée par les professionnels du social.
Pour Stéphanie PRYEN,[2] ce travail de coopération entre le secteur social et le secteur culturel exige un équilibre subtil si « *on veut pouvoir tenir ensemble, ce à quoi les pratiques culturelles ouvrent et ce à quoi elles ferment* ». Par ailleurs, si ces pratiques permettent de sortir de l'assignation, de redonner une place d'acteur, c'est aussi parfois au risque de la culpabilisation, de la sur-responsabilisation d'un être considéré comme autonome, mais sans lui fournir les moyens de réellement l'être.
Chaque projet doit donc pouvoir se donner les moyens de repenser à chaque fois ses complexités car aucun n'échappe aux tensions et ambivalences que l'on vient de souligner et qu'il faut pouvoir penser et mettre en débat.

C'est là, pour nous, Centres de formation, une responsabilité qu'il ne faut pas perdre de vue. Si historiquement les professionnels du social pouvaient être sensibilisés à travers leur formation aux pratiques artistiques et culturelles, et à leurs enjeux auprès de publics en difficulté, cette dimension, depuis les récentes réformes des formations en travail social, tend à disparaître dans les nouveaux référentiels.
Dans la poursuite de notre réflexion, nous avons pris en considération que le droit à la culture, pour les individus et les groupes, se posait de manière sociétale, et précisément compte tenu de la diversité des cultures que cette notion de « droit à la culture » posait plus largement la question de l'universalité.

L'évolution de notre démarche s'inscrit dans l'esprit de la **déclaration des droits culturels** dite déclaration de Fribourg[3] :
« *Le sous développement des droits culturels est comme le symptôme d'un déficit qui concerne l'ensemble des droits de l'homme. Les défis posés à l'universalité par la prise en compte de la diversité culturelle s'ajoutent aux nombreuses critiques qui portent sur l'insuffisance des droits économiques, sociaux et culturels. Parmi ceux-ci les droits culturels sont ceux qui posent le plus abruptement la question des fondements, notamment d'une compréhension exigeante de l'universalité...* »
A partir des éléments présentés ci-dessus, nous visons à montrer comment les relations, les pratiques communes, les rencontres entre des acteurs du champ social et du champ culturel permettent la créativité, l'innovation et, en cela, préservent les identités[4], les valeurs communes.

---

[2] Sociologue du CLERSE, Maître de conférence à Lille 3
[3] *Les droits culturels, une catégorie sous développée de droits de l'homme*, P. MEYER-BISCH (ed), Fribourg, éditions universitaires, 1993
[4] Ref. à la déclaration de Fribourg : « *Le terme culture recouvre les valeurs, les croyances... par lesquelles une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et son développement. C'est la personne qui est au centre, qui choisit et compose avec son milieu culturel avec les références auxquelles elle peut avoir accès. Ainsi seulement une définition large de la culture peut être opérationnelle. Les références culturelles constituent la source de toute identification, personnelle et commune* »

Il s'agit de favoriser le croisement des regards professionnels, et de travailler aux déplacements de point de vue des uns et des autres comme enrichissement de leur perception et mise en question de leurs pratiques.

Nous nous interrogeons à partir de la problématique suivante :
En quoi notre capacité à innover et à créer des ponts avec les pratiques culturelles sous toutes les formes peut contribuer à la promotion des personnes et des groupes ?

Dans le cadre du congrès de l'AIFRIS, nous proposons un forum articulé autour de la question suivante : *En quoi les relations, les pratiques communes, les rencontres entre des acteurs du champ social et du champ culturel permettent la créativité, l'innovation et en cela préservent les identités , les valeurs communes ?*
Sur le fond nous savons que ce débat est également porté par d'autres collègues au niveau national (par ex : région Franche Comté et région Parisienne) et par ailleurs, au-delà de la thématique, notre démarche s'inscrit pleinement dans les orientations du congrès puisqu'il s'agit avant tout d'engager une dynamique pédagogique visant la construction et la diffusion de savoirs professionnels.

PS :Ce forum du jeudi 04 juillet matin se déroule dans les locaux du Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance – 14 Bd Vauban 59042 Lille Cedex
Un bus est mis à disposition des congressistes

Pour le comité de pilotage
Jean-Pierre FEUTRY

Bibliographie sommaire :

- Art en travail social. Le sociographe, septembre 2001, N°6
- Art en travail social. Le sociographe, janvier 2002, N°7
- Culture : une nouvelle croisade pour le social. Le journal de l'action sociale, avril 2008, N°126
- CREUX, Gérard. Les conditions artistiques des travailleurs sociaux en milieu professionnel. Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle, 2006, vol.39, N°3
- Les cahiers du travail social : culture, arts et travail social, IRTS Franche Comté, 2011, N° 65
- Les droits culturels, une catégorie sous développée de droits de l'homme, P. MEYER-BISCH, Fribourg, éditions universitaires, 1993
- Les émergences culturelles : rencontres entre la culture et le social. Vie sociale, octobre-décembre 2014, N°4